



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LA LANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize du mois d'octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA LANDE EN SON, dûment convoqué le 29 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ramon PEREZ, Maire.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur le Maire.
- Madame Christine BREANT, Madame Elisabeth LECONTE, Madame Annick HORNOY, Madame Sabine LONFIER, Monsieur Stéphane DRU, Monsieur Jean Luc POIRIER.

ETAIT ABSENTE REPRESENTEE :

- Madame Laëtitia LAGO représentée par Monsieur Ramon PEREZ

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Madame Angélique LEGENDRE
- Monsieur Christophe DUQUENOY
- Monsieur Dieudonné MAHOT
- Monsieur Didier DESRUELLES
- Monsieur David LAGO

Madame Annick HORNOY, a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales

1- REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS, EXPERTISE ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL. (RIFSEEP)

Ce régime indemnitaire se compose de deux parties : (IFSE) & (CIA)

- Une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise des critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
- Un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et la manière de servir.
Il a pour finalité de :
 - Prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
 - Susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents ;
 - Donner une lisibilité et davantage de transparence ;
 - Renforcer l'attractivité de la collectivité ;
 - Fidéliser les agents ;
 - Favoriser une équité de rémunération.

Le RIFSEEP annule et remplace l'Indemnité d'Aptitude et de Technicité (IAT) et l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP).

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - *Ont voté Pour : 7*
- - *Ont voté Pour par mandat : 1*
- - *Ont voté contre : 0*
- - *Ont voté contre par mandat : 0*
- - *Se sont abstenus: 0*
- - *Se sont abstenus par mandat : 0*

Après délibération, le conseil municipal décide d'instituer la mise en œuvre du RIFSEEP.

2 INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Les indemnités de conseil versées aux receveurs municipaux sont calculées en fonction des sommes traitées et du nombre de jours d'activité.

Indemnité versée au titre de l'année 2017 perçue après service sur la base des moyennes des montants de dépense N-1, N-2 et N-3, soit une moyenne annuelle de 596 927 € ce qui arrête pour un exercice de 360 jours la somme de 393.08 € à verser au receveur municipal.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - *Ont voté Pour : 6*
- - *Ont voté Pour par mandat : 1*
- - *Ont voté contre : 1*
- - *Ont voté contre par mandat : 0*
- - *Se sont abstenus: 0*
- - *Se sont abstenus par mandat : 0*

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le paiement des indemnités de conseil au receveur municipal.

3 CLASSE DE DECOUVERTE

Madame Bayard enseignante des classes CP-CE1 à l'école de Puiseux-en-Bray, propose un projet de classe découverte « Découverte du Moyen-Age » au centre « Gué de Frise » d'ARQUIAN (58) à proximité du château de Guédelon, du lundi 19 mars au vendredi 23 mars 2018.

Ce projet ne concerne que la classe de CP/CE1, soit 17 élèves :

- 4 enfants de Puiseux-en-Bray
- 13 enfants de La Lande-en-Son

Le prix du séjour, se décompose ainsi :

- Hébergement et activités 389,75 € x 17 enfants 6 625,75 €
 - Transport en car A/R – école/centre –partagé avec une classe de Sérifontaine 970,00 €
- Soit un TOTAL de7 595,75 €**

Coût du séjour par enfant..... 446,81 €

Le conseil départemental participe à hauteur de 2 € par jour par enfant, soit 170,00

Soit un TOTAL ramené à7 425,75 €

Ce qui Représente un coût par enfant de **436,81 €** pour les 5 jours.

Une participation de **150 €** par enfant sera demandée aux parents.

Il reste donc **286,81 €** à financer par enfants pour couvrir la dépense.

Ce qui représente une dépense de **3728,53 €** pour les 13 enfants de La lande en Son.

Au vu de la participation des communes, le corps enseignant propose une participation de la coopérative scolaire à hauteur de **50 €** par enfant.

Suite à la participation de la coopérative scolaire le coût par enfant serait de **236,81 €**.

Au final, il est demandé pour les 13 enfants de La Lande en Son, une participation de **3 078,53 €**.

Le conseil fait quelques remarques :

- Comme les derniers voyages scolaires concernaient les enfants de niveau CM1-CM2, et que cette fois ci, il s'agit des enfants de CP-CE1, des interrogations ont été formulées concernant les voyages scolaires en général afin que tous les élèves puissent éventuellement partir à tour de rôle : cibler donc un niveau, pour que certains ne partent pas deux fois et d'autres jamais.
- Auparavant, il y avait une sortie scolaire tous les ans, et la participation de la Commune était prévue au budget tous les ans. Depuis quelques années, ces sorties n'ont plus été organisées, donc aucune prévision de cette dépense n'a été inscrite au budget en 2017, le conseil demande s'il serait possible d'être informé suffisamment à l'avance pour pouvoir budgéter les sommes demandées.
- Une plus forte implication des parents a été souhaitée : le financement de ce type de projet pourrait être assuré par l'organisation de manifestations (soirées, Loto etc...).

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 7

- Ont voté Pour par mandat : 1

- Ont voté contre : 0

- Ont voté contre par mandat : 0

- Se sont abstenus:0

- Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal, décide de répondre favorablement et autorise Monsieur le Maire à créditer les fonds nécessaires pour que le séjour puisse être organisé.

4 PROJET EOLIEN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un projet d'implantation d'Eoliennes « Les Chesnots » sur les communes d'Eragny sur Epte, Flavacourt et Sérifontaine, puis retrace l'historique de ce projet : le 31 mars 2016 le conseil municipal d'Eragny sur Epte a donné son accord au promoteur Eole-RES pour mener une étude de faisabilité d'installation d'éoliennes sur son territoire, limitrophe de la commune de Sérifontaine sans que cette dernière en soit informée. Depuis début juin, le promoteur a pris contact avec le Maire de Flavacourt pour agrandir ce parc, sans donner de plus amples informations sur leurs implantations.

Par ailleurs plusieurs agriculteurs ont été contactés pour que des éoliennes soient implantées sur leurs terrains malgré que les vents sur notre secteur ne se prêtent pas à l'installation d'éoliennes.

Monsieur le Maire présente une carte du Schéma régional éolien de Picardie où le secteur sud du département figure comme non favorable aux projets éoliens.

Malgré la conviction de l'importance des énergies renouvelables. Des remarques sont émises sur l'implantation anarchique des éoliennes dans certaines régions, où il semblerait qu'aucune concertation et coordination aient été effectuées pour une organisation optimale afin d'obtenir le meilleur rendement avec un moindre impact visuel sur l'environnement. Ce type d'implantation n'est pas à souhaiter dans notre secteur.

Après avoir recueilli les avis et remarques de l'ensemble des membres du conseil municipal, Monsieur le Maire pour délibérer, pose la question suivante « Qui est favorable au projet " Les Chesnots " ? »

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 1
- Ont voté Pour par mandat : 0
- Ont voté contre : 6
- Ont voté contre par mandat : 1
- Se sont abstenus:0
- Se sont abstenus par mandat : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prononce un avis défavorable au projet du parc éolien dit « Les Chesnots ».

Participation financière en cas d'avis défavorable

L'association « LE BRUIT DU VENT 2017 » représentée par Madame de Koninck (présidente), Madame Masson (trésorière) ainsi que Monsieur Hue (Maire de Flavacourt), hostiles à l'implantation d'un parc éolien sur les communes d'Eragny, de Sérifontaine et de Flavacourt demande une aide de financement pour une procédure en justice d'un Euro par habitant.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 0
- Ont voté Pour par mandat : 0
- Ont voté contre : 7
- Ont voté contre par mandat : 1
- Se sont abstenus:0
- Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal considérant que le dossier n'étant pas assez engagé, décide de ne pas accorder d'aide financière à l'association « Le Bruit du Vent 2017 ».

5 DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes pour :

Besoin de provision sur compte n° D6042	
Achat de prestation pour la numérisation des registres d'état civil-----	430,00 €
Besoin de provision sur compte D615232 Réseaux Travaux sur éclairage public-----	1 200,00 €
Alimentés par le compte n° D615221 Bâtiments Publics pour un montant de -----	1 630,00 €
Besoin de provision sur compte n° D2182 Matériel de transport -----	800,00 €
Alimenté par le compte n° R1328 Autres charges de gestion courantes pour un montant de----	800,00 €
Besoin de provision sur compte n° D6574 Subvention de fonctionnement -----	3 100,00 €
Alimenté par le compte n° R7381 Taxe additionnelle droits de mutation-----	3 100,00 €
Pour permettre aux enfants de partir en classe découverte.	
Besoin de provision sur compte n° D2182 Matériels divers -----	100,00 €
Alimenté par le compte n° D21578 Matériels divers -----	100,00 €
Pour l'achat du Car Mercedes modifié en véhicule utilitaire.	

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 7
- Ont voté Pour par mandat : 1
- Ont voté contre : 0
- Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus:0
- Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal après délibération autorise ces décisions modificatives.

6 HORAIRES D'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Lors du conseil municipal du 16 décembre 2016, la proposition suivante avait été discutée.
Nous reprenons ici le compte rendu de ce conseil pour mémoire :

Les travaux nécessaires pour la mise en place d'ampoules leds impose le remplacement complet des lanternes, vous trouverez en annexe le document technique précisant les travaux envisagés par secteur.

Madame Elisabeth Leconte présente le document technique ainsi que le plan de financement.

Le coût des travaux s'élève à 212 427,63 € HT, la TVA étant prise en charge par le SE60, ce dernier subventionne les travaux d'éclairage public à hauteur de 54%, la contribution de la commune s'élève donc à 97 716,71 €, payable sur 2 exercices, soit 48 858,35 € en 2017 et en 2018. »

Les incertitudes de dotations budgétaires nous ont contraints à jouer la prudence et reporter ces travaux.

Malgré tout, nous devons faire le maximum d'économie avant de mener à bien ce projet.

Nous avons dans ce sens opté pour une solution intermédiaire, en installant des horloges qui vont permettre de définir des heures d'extinction et générer ainsi des économies.

Des craintes sont émises sur la recrudescence de la délinquance durant les heures d'extinction, les pouvoirs publics nous informent qu'ils n'enregistrent aucune hausse de méfaits et délits durant ces heures sans éclairage.

Il est donc proposé d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h00 du matin.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 7
- Ont voté Pour par mandat : 1
- Ont voté contre : 0
- Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus:0
- Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h00 du matin.

Une note sera distribuée pour préciser la date de mise en application de cette mesure.

7 PERSONNEL COMMUNAL

Suite aux décisions gouvernementales de réserver les contrats aidés aux secteurs de l'éducation, la commune ne pourra pas jusqu'à nouvel ordre bénéficier d'aides pour nous permettre d'employer un technicien d'entretien des espaces verts avec des conditions avantageuses.

Monsieur le Maire propose d'employer un technicien pour une période d'un mois cet hiver afin de mettre en place les décorations de Noël, puis ensuite de prévoir au printemps un contrat pour une période plus longue afin d'assurer l'entretien des espaces verts.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour : 7*
- *Ont voté Pour par mandat : 1*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus:0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent pour les périodes nécessaires au bon entretien de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h15.

La Secrétaire,
Annick HORNOY

Le Maire,
Ramon PEREZ